

Communications faites par quelques personnalités du monde scientifique belge

lors de la Conférence de Presse Internationale organisée par le C.C.P.O.
le 26 août 1972 à LIEGE

Communication faite par le Professeur J.Cl. Ruwet, Dr. Sc.

Laboratoire d'Éthologie et Psychologie Animale à l'Institut de Zoologie de l'Université de Liège

J'interviens en qualité de biologiste, mais surtout, de biologiste ayant beaucoup étudié les oiseaux. Et si je m'estime qualifié pour intervenir en cette matière si controversée, c'est parce que j'ai moi-même pratiqué la tenderie pendant une dizaine d'années, dans un but scientifique je m'empresse de le dire, dans le cadre des enquêtes organisées par l'Institut des Sciences naturelles pour l'étude des migrations par le Bagueage. De ce fait, je suis sûr que ceux des tendeurs du pays de Liège qui me connaissent ne me contesteront pas le droit de donner un avis en connaissance de cause.

Ayant pratiqué la tenderie, j'en ai éprouvé les joies, et par conséquent, je comprends l'amertume des tendeurs. Mais l'ayant pratiquée, j'en ai aussi éprouvé la terrible efficacité:

1. Tout d'abord, je puis affirmer que les chiffres avancés dans les années 60 dans les enquêtes de KESTELOOT, et de DEMARET - on a parlé à l'époque de 20 millions d'oiseaux capturés annuellement - reposent sur des données valables, sûres et contrôlées. Ces révélations ont conduit à une limitation à 7 m de la longueur maximale des filets. C'était une mesure efficace. Mais si la tenderie était demeurée pendant des siècles une activité traditionnelle se pratiquant avec des engins inchangés elle s'est alors remarquablement adaptée; des innovations techniques sont apparues de telle sorte que la perte de rendement résultant de la réduction de la longueur des filets a été compensée par une meilleure efficacité des engins, notamment quant à la vitesse.

La tenderie demeurait donc une méthode de capture massive, et à ce titre, devait être supprimée.

2. Ma seconde remarque est que les oiseaux capturés à la tenderie proviennent des pays voisins, où ils sont nés ou se sont reproduits, et où ils sont protégés. La tenderie n'est donc pas un problème que nous pouvons régler strictement entre Belges, comme lorsque nous massacrons allégrement notre avifaune indigène à l'aide de pesticides. Les oiseaux migrateurs font partie du patrimoine naturel international et nous devons donc tenir compte de l'avis de nos voisins. Or, ceux-ci réclament l'abolition de la Tenderie.

En conclusion, quantité et origine géographique des oiseaux capturés commandent que l'on supprime la tenderie.

Mais ces deux arguments contre la tenderie, quantité et origine, sont également valables contre la chasse aux oiseaux migrateurs.

Je suis entièrement solidaire des tendeurs lorsque ceux-ci s'estiment victimes d'une discrimination. J'ajouterai que pour pratiquer la tenderie avec quelque succès il faut un minimum de connaissances ornithologiques. C'est loin d'être le cas pour la chasse où n'importe qui, porteur d'un fusil, peut faire d'énormes dégâts.

Je dis donc bravo à la suppression de la tenderie mais il faut aller plus loin, et je ne comprendrais pas que l'on n'interdise pas, aussi, toute forme de chasse au gibier migrateur.

Enfin, certains nous dirons que la suppression de la chasse ou de la tenderie entraîneront des proliférations excessives d'espèces animales. Je dis que le contrôle des populations animales n'est du ressort ni des chasseurs, ni des tendeurs, mais est de la compétence des biologistes.

Communiqué de l'A.S.B.L. "Fonds de Sauvergarde de la Nature", par R.Ph. Destinay

du Centre expérimental d'éducation pour la Conservation de l'Environnement
Département de Botanique, Université de Liège

Les oiseaux constituent une des parures les plus appréciées de la nature. Ils constituent aussi, pour une bonne part, le décor sonore de notre environnement naturel, décor sonore que la plupart d'entre nous ne remarquent plus par habitude, mais dont l'importance éclaterait subitement si nous devions en arriver à des printemps silencieux comme il y en eut déjà dans certaines régions d'Amérique du Nord.

Or, les oiseaux sont en grand danger. Le profes-

seur Jean DORST exprimait naguère la crainte de les voir rapidement exterminés si on ne prenait des mesures drastiques de protection. "Il nous resterait d'ici quelques dizaines d'années", disait-il, "une faune sauvage composée d'insectes, dont nous ne viendrons jamais à bout, des monstres biologiques que sont nos quelques espèces d'animaux domestiques, des rats et souris, et, comme oiseaux, il nous resterait l'étronneaux et le moineau, les deux seules espèces dont le pouvoir

d'adaptation semble suffisant pour survivre aux bouleversements que nous créons".

Quelles sont les causes principales qui mettent les oiseaux en danger? Il y a la suppression des biotopes particulièrement intéressants, abritant une avifaune spécialisée; tel est le cas des marais, des berges de rivières, des haies et boqueteaux, des forêts en régénération libre...

Il y a bien sûr, la pollution, sous toutes les formes; il y a l'usage abusif et l'exploitation financière outrancière des pesticides; il y a les formes de chasse excessive, dont la tenderie...

Le FONDS DE SAUVEGARDE DE LA NATURE, est donc heureux de féliciter et de remercier Monsieur le Ministre de l'Agriculture d'avoir éliminé une des causes du mal.

Nous espérons à présent qu'il fera preuve de la même vigilance vis-à-vis des autres, qu'il saura, à l'exemple de bien d'autres pays déjà, interdire l'usage de DDT et autres pesticides organo-chlorés, fossoyeurs de toute une faune et atteignant sans aucun doute notre propre espèce. Nous espérons fermement que M. Tindemans veillera à mieux protéger nos berges et fonds de rivières

des dégâts abusifs causés par des curages ou des rectifications souvent accomplies dans le seul souci d'assurer l'écoulement rapide de l'eau, comme si faune et flore n'existaient pas.

Sans nier la nécessité d'un remembrement des meilleures terres agricoles, nous espérons que l'on accordera plus d'attention au maintien des haies vives et boqueteaux là où leur suppression ne s'impose pas.

Enfin, nous demandons que la législation sur la CHASSE soit renforcée par une limitation plus grande du nombre des espèces d'oiseaux-gibier, par la protection des espèces de mammifères non-traditionnellement considérées comme gibier, et surtout, par l'instauration d'un EXAMEN préalable à l'obtention du permis de chasse, examen qui puisse prouver que le chasseur ou candidat-chasseur connaît, et la LEGISLATION qu'il doit respecter, et la faune qu'il peut, ou ne peut pas tuer. Telles sont les principales observations que le FONDS DE SAUVEGARDE DE LA NATURE croit devoir émettre à l'occasion de la promulgation de l'arrêté royal du 1er août 1972 sur la protection des oiseaux.

Communication faite par J. Fouarge de l'a.s.b.l. "AVES" Société ornithologique d'Etude et de Protection des Oiseaux - Liège

En citant l'article 3 des statuts de l'a.s.b.l. "AVES", nous aurons cerné d'une manière générale l'éventail et l'esprit de ses activités:

"L'association a pour objet de favoriser par tous les moyens l'étude et la conservation de la faune, spécialement de l'avifaune, dans les milieux naturels ou reconstitués. Elle veillera spécialement à promouvoir l'observation sur le terrain, à faire connaître et à préserver de toute dégradation l'idéal original de la protection de la nature et des oiseaux".

Ainsi, "AVES" c'est "L'AUTRE" façon d'approcher les oiseaux.

Pour aimer ces oiseaux qui nous entourent, est-il vraiment nécessaire de les capturer? Est-il dispensable de les priver de liberté? Selon les partisans de la tenderie, il semblerait que oui. Depuis sa création, AVES s'évertue à montrer que non, à prôner d'autres approches de l'oiseaux, combien captivantes elles aussi, et surtout combien plus humaines et enrichissantes.

Que font donc dans notre société d'études ornithologique les milliers d'ornithologues amateurs qui la composent?

Ils apprennent à identifier par la vue, l'ouïe, le comportement, les espèces qui fréquentent nos régions, toutes les espèces, pas seulement celles dont la capture était naguère encore tolérée.

La société met à la disposition de ses membres

de 100 à 150 excursions ornithologiques guidées ce annuellement. En outre, chaque saison voit l'organisation dans toute la région de langue française de dizaines de séances d'initiation pour débutants, de leçons plus élaborées, de projections de films, d'enquêtes collectives de terrain dont certaines posent un jalon sur le chemin de la connaissance de notre avifaune ou de sa protection. Citons rapidement quelques ex. Les membres d'AVES ont en moins de 10 ans découvert une dizaine d'espèces d'oiseaux inconnus jusqu'à ce jour en Belgique; ils ont précisé au maximum le statut d'espèces encore mal connues (c'est le cas du Vanneau par exemple dont on connaît maintenant, grâce à une enquête collective la zone de nidification et d'extension en Wallonie); ils ont entrepris des études en collaboration avec les universités (la plus récente porte sur l'étude de l'effet des pesticides sur la reproduction des oiseaux de proie; les premiers résultats publiés dans notre bulletin montrent hélas une intoxication générale expliquant le recul accéléré de la plupart de nos oiseaux de proie). La société AVES publie 2 périodiques, l'un trimestriel, l'autre bimestriel.

Nombreux sont ceux qui, au sein d'AVES, sont CHASSEURS... mais chasseurs d'images seulement! Et cette chasse-là est au moins aussi passionnante que n'importe quelle autre et notamment que la tenderie. Elle exige des connaissances bien

plus complètes, notamment dans le comportement de l'oiseaux, et permet de conserver longuement sans dommage pour le sujet, des souvenirs inoubliables de rencontres passionnantes.

Enfin, AVES compte un réseau de plus de 100 observateurs de terrain, répartis sur l'ensemble du territoire et dont le hobby consiste à noter tous les phénomènes ornithologiques intéressants, à les transmettre à la centrale de la société qui élabore les fichiers annuellement, réalise les synthèses qui s'inscrivent éventuellement dans les synthèses européennes.

On le voit, ce ne sont pas les possibilités qui manquent et cette liste n'est pas exhaustive. Nous voudrions à présent lancer un appel aux anciens tendeurs et leur dire: "Vous avez, pendant longtemps, pratiqué l'aviculture, faites à présent de l'ornithologie". Votre fédération semble d'ailleurs vous y inviter, elle qui depuis plusieurs années s'est débaptisée et de "Fédération des Tendeurs" est devenue "Fédération ornithologique belge". La fédération existe; elle n'a à ce jour d'ornithologie que le nom!

Plutôt que de continuer à opérer des prélèvements d'oiseaux sans jamais pouvoir les compenser comme on peut quelquefois le faire dans les domaines cynégétique ou piscicole, tendeurs, reconvertissez-vous! Si vous jouez franchement le jeu, si vous consentez l'effort initial, il y a place

pour vous dans notre société. Nous pouvons vous assurer par des exemples vécus que vous trouverez sans l'observation et l'étude de l'OISEAU LIBRE, des joies infiniment plus profondes et plus diverses que ne pourront jamais vous procurer l'acte de capture et de possession de l'oiseau.

Enfin pour conclure, au nom de la société AVES, nous sommes heureux de féliciter Monsieur le Ministre Tindemans pour la décision logique qu'il vient de prendre, décision grâce à laquelle la BELGIQUE dispose à présent d'une des meilleures législations en matière de protection des oiseaux. Qu'il nous soit permis de formuler en extrêmes les 2 souhaits suivants:

- QUE CETTE LEGISLATION SOIT APPLIQUEE AU MAXIMUM? ET SI POSSIBLE DEVIENNE LE RESULTAT D'UN COMPORTEMENT LIBRE-MENT CONSENTI ET TRADUISE UNE EVOLUTION DES MENTALITES VERS UN PLUS GRAND RESPECT DE LA NATURE;
- ENFIN, QUE CE CHAPITRE DESORMAIS PRIVILEGIE DE NOTRE LEGISLATION SUR LA PROTECTION DE LA NATURE SOIT BIENTOT REJOINT PAR TOUS LES AUTRES SECTEURS "ENVIRONNEMENT" POUR LESQUELS NOUS SOMMES ENCORE LOIN DU COMPTE.

Allocution de R. Jean Leclercq, Dr. Sc.

Professeur de Zoologie à la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux

Le problème de la tenderie concerne en premier lieu les oiseaux. C'est donc avant tout un problème de la compétence des zoologistes, des écologistes et des agronomes. Or ceux-ci sont **unanimentement**, depuis longtemps, pour la suppression de la tenderie.

Cette unanimité s'explique aisément. Dès l'instant où on s'occupe de la nature d'une manière désintéressée, pour la connaître, ou en considérant la nature comme un bien collectif, on perçoit que les communautés animales et végétales sont des entités complexes et fragiles. Elles deviennent extrêmement fragiles et d'avenir compromis lorsque les pays, c'est le cas dans toute l'Europe occidentale, ont une population humaine dense qui soumet les ressources naturelles à une exploitation intensive.

Tout le monde doit comprendre que nos populations doivent au plus vite changer d'attitude vis-à-vis de la nature sauvage, de ce qui nous en reste. Beaucoup de pratiques se sont perpétuées au cours des temps, laissant à l'homme cultivateur ou prédateur l'impression que la nature est tou-

jours exubérante et reproduit automatiquement ce qu'on lui prend. C'est ainsi qu'on a pu sans s'inquiéter, modifier les couvertures végétales, récolter du bois pour les anciens usages domestiques, brûler les landes, assécher les étangs, détruire des animaux de toutes sortes, pour toutes sortes de motifs. Nous savons que le bilan de ces prélèvements ancestraux, c'est une flore et une faune appauvries. Avec en plus les effets de la civilisation technologique et toutes les sortes de pollution, le bilan est un monde définitivement dénaturé.

Or, plus la nature sauvage s'appauvrit, plus nos populations découvrent qu'elles en ont besoin. Tout le monde éprouve maintenant le besoin d'espaces verts et reposants, vers lesquels on s'échappe les week-ends et à chaque occasion. Ce besoin est tellement puissant qu'on réclame de plus en plus l'ouverture des forêts domaniales et même privées, au grand public. Les forêts, les espaces verts, dit-on de plus en plus, sont un bien collectif. Eh bien les oiseaux de nos pays sont aussi un bien collectif. Ils appartiennent à tout le monde,

donc à personne en particulier. Nos paysages en ont besoin pour leurs équilibres biologiques et pour leur animation. Celui qui en capture pour soi les vole à nous tous. C'est aussi intolérable que la prétention de celui qui irait prendre des arbres dans nos forêts, pour son usage personnel, par passe-temps.

L'évolution des connaissances, la transformation de nos milieux sauvages et cultivés ont fait modifier radicalement la dichotomie ancienne qui faisait distinguer des animaux, en particulier des oiseaux, les uns utiles, les autres nuisibles, certains indifférents. C'est sur cette base, aujourd'hui scientifiquement contestable, qu'on permit tardivement la prolongation de certaines formes de ten-

derie. L'agronomie moderne n'a aucunement besoin du secours des tendeurs pour le contrôle d'éventuelles populations nuisibles. Il n'est plus admissible que n'importe qui s'improvise, parce que ça l'amuse, gardien des champs et des vergers. Aucune espèce n'est totalement nuisible, ni nuisible en toutes circonstances. Chacune a son rôle à jouer: Bien sûr des populations d'oiseaux ou d'autres organismes devenant gênantes, doivent être contrôlées. Mais chaque intervention doit être justifiée, faite selon certaines règles et avec prudence. C'est affaire de gens compétents et documentés. Mes étudiants, leurs aînés au service du Ministère de l'Agriculture sont ou peuvent être ces gens compétents. Pas les tendeurs!

Allocution du Professeur Ch. Jeuniaux, Dr. Sc., Université de Liège Institut Ed. Van Beneden, Département de Morphologie, Systématique et Ecologie Animale

Je souhaite donner ici le point de vue de l'écologiste, en ma qualité de professeur d'écologie animale. Je crois pouvoir également parler au nom de la Société Royale Zoologique de Belgique, dont je suis président.

Les oiseaux font partie d'un tout que nous appelons l'écosystème. Il a été démontré à l'évidence qu'ils jouent un rôle important dans le maintien des équilibres naturels. En contre partie, ils pâtissent de toute altération de l'environnement.

Dans nos sociétés modernes, les altérations de l'environnement qui nuisent le plus aux populations d'oiseaux sont, en ordre principal, la réduction des sites naturels de nidification (à cause de l'extension des habitats urbains, des campings, des secondes résidences, et de l'introduction consécutive des chiens et chats dans ces milieux) et les insecticides.

Les tendeurs n'ont pas tort lorsqu'ils affirment que la diminution des populations d'oiseaux est causée, en partie du moins, par l'abus de l'emploi des insecticides.

Mais si les tendeurs continuaient à raisonner logiquement, ils devraient conclure que, puisque les oiseaux sont menacés d'extinction sous l'impact

des ces deux phénomènes, **il importe de supprimer au plus tôt toute cause supplémentaire de destruction**, et, en tout premier lieu, celle qui consiste en **une prédation directe par l'homme: LA TENDERIE**. Il importe de souligner encore le point suivant: les tendeurs belges exerçaient leur passe-temps aux dépens des populations d'oiseaux de telle sorte que, le problème serait exclusivement belge.

Mais ce n'est pas le cas: les oiseaux capturés en automne par la tenderie sont, dans leur majorité, des migrateurs venant du Nord et de l'Est, c'est-à-dire de pays où ces oiseaux sont activement protégés, par la loi et par la police.

Que diraient nos colombophiles belges si les pigeons chais du nord de la France avaient le droit de voler en Belgique? Le problème de la tenderie est peu près le même.

Sur le plan des relations internationales avec nos collègues de Hollande, du Grand Duché de Luxembourg, de l'Angleterre, d'Allemagne, du Danemark, de Norvège etc., nous n'avions pas bonne presse.

La Belgique vient enfin, grâce à la loi du Ministre de l'Agriculture, de perdre sa mauvaise réputation de pays arriéré!